Les déchets dangereux au quotidien

Des déchets dangereux partout dans la maison !

Cuisine et salle de bains

- Les produits d'entretien, déboucheurs
- Le petit électroménager

Chambre et bureau

- Les appareils électroniques fonctionnant avec des piles ou accumulateurs
- Les cartouches d'encre

Garage et atelier

- Les produits de mécanique
- Les produits de bricolage

Abri de jardin

- Les produits phytosanitaires
- Les produits de piscine

Comment les éliminer ?

Comment les éviter ou les réduire ?

Connaître les dangers pour mieux les éviter !

Des déchets “dangereux”, pourquoi, pour qui ?

Certains déchets sont dangereux car ils contiennent des éléments toxiques, corrosifs, irritants ou parce qu'ils sont explosifs, inflammables.

Dangereux pour **notre environnement** et **notre santé**,

ils ne doivent en aucun cas :

- être abandonnés dans la nature ou brûlés (vrai pour tous les déchets),
- être déversés dans l'évier, les toilettes, les égouts ou les fossés,
- être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères,

car jetés dans de mauvaises conditions, les déchets dangereux peuvent contaminer l'eau, l'air, le sol, la faune, la flore, et au final l'homme par la chaîne alimentaire.

Certains produits sont dangereux dès leur utilisation !

Par conséquent :

- se référer toujours à la notice au moment de l'achat et lors de l'utilisation,
- respecter les modes d'emploi et les instructions de sécurité,
- ne pas mélanger les produits,
- stocker les produits dans leurs emballages d'origine bien fermés et hors de portée des enfants.

Éliminer correctement les déchets dangereux

Les déchets dangereux doivent être **apportés dans une déchèterie** pour être ensuite traités dans des filières adaptées.

Pour plus d’information, voir la rubrique **“ Comment les éliminer ? ”**

Et à la déchèterie, demander conseil au gardien.

Éviter ou réduire l’usage des produits dangereux

Il existe des produits moins polluants, tels que les produits écolabellisés, mais aussi d’autres façons de faire qui utilisent peu ou pas de produits toxiques.

Pour en savoir plus, voir la rubrique **“ Comment les éviter ou les réduire ? ”.**

Et quand l’usage de ces produits dangereux ne peut être évité, veiller à n’acheter que la quantité nécessaire et à respecter les dosages indiqués.

Cuisine et salle de bains

Vive les recettes naturelles !

Quels déchets dangereux ?

- Tous les produits d'entretien présentant un des pictogrammes de danger (voir ci-dessous et en fin de guide)
- Le petit électroménager

grille-pain, robots de cuisine...

déboucheurs, produits javellisés concentrés...

sèche-cheveux, rasoir électrique...

décapants, nettoyants pour four, détachants, encaustiques, ammoniaque...

Comment les éliminer ?

Portons en déchèterie :

- les emballages vides (flacons, aérosols...) portant un des pictogrammes de danger suivants :

(certains bidons sont recyclables, mais comme il est souvent difficile de les vider complètement, par précaution ayons le réflexe déchèterie pour ces emballages),

- les restes éventuels de ces produits, dans leurs emballages bien fermés, lorsque nous n'en avons plus l'usage et souhaitons nous en débarrasser,
- les appareils électroménagers hors d'usage, y compris les petits appareils.

Attention à ne pas mélanger les résidus de produits entre eux.

Demandons conseil au gardien de déchèterie.

Comment les éviter ou les réduire ?

Privilégions les produits efficaces et sans danger :

- le vinaigre blanc pour détartrer,
- le bicarbonate de soude pour détartrer et désodoriser,
- la pierre verte ou la terre de Sommières à base d'argile pour récurer, dégraisser...
- les produits écolabellisés, il en existe de plus en plus (plus d'infos en fin de guide),
- ... et aussi l'huile de coude !

Redécouvrons les trucs et astuces simples et efficaces :

- la ventouse pour déboucher les canalisations, le démontage des siphons,
- une grille de fond d'évier...

Essayons de faire réparer le petit électroménager avant de le jeter. Et si nous n'en voulons plus mais qu'il fonctionne encore, pensons aux dons (associations caritatives) !

Chambre et bureau

Une consommation maîtrisée !

Quels déchets dangereux ?

- Les appareils électroniques fonctionnant avec des piles ou accumulateurs.
- Les cartouches d'encre

Comment les éliminer ?

Portons en déchèterie :

- les appareils hors d'usage,
- les piles et accumulateurs usagés,
- les cartouches d'encre.

Les appareils usagés peuvent être repris en magasin au moment de leur remplacement (appareil neuf acheté = ancien appareil repris).

Les piles et les cartouches d'encre usagées peuvent aussi être rapportées sur le lieu de vente ou retournées chez le fabricant pour les cartouches.

Comment les éviter ou les réduire ?

- utilisons des accumulateurs avec leur chargeur au lieu de piles jetables (plus chers à l'achat, mais réutilisables de 500 à 1 000 fois plus),
- choisissons plutôt des appareils sans pile (ex : calculatrice à énergie solaire, lampe à manivelle),
- évitons les gadgets (stylo lumineux, taille crayon à piles, ventilateur de poche...),
- faisons recharger nos cartouches d'encres dans des magasins spécialisés au lieu de les jeter,
- privilégions les modèles de cartouches avec couleur individuelle pour ne remplacer que la couleur épuisée,
- pensons à imprimer en mode économie d'encre,
- donnons nos appareils au lieu de les jeter.

Abri de jardin

Des alternatives écologiques !

Quels déchets dangereux ?

- Les produits phytosanitaires
- Les produits de piscine

herbicides, fongicides, anti-nuisibles, insecticides, engrais de synthèse...

Comment les éliminer ?

Portons en déchèterie :

- tous les emballages de ces produits même lorsqu'ils sont vides (flacons, aérosols...) ; ils comportent généralement un des pictogrammes de danger suivants :

- tous les résidus de ces produits dans leurs emballages bien fermés.

Attention à ne pas mélanger les résidus de produits entre eux.

Demandons conseil au gardien de déchèterie.

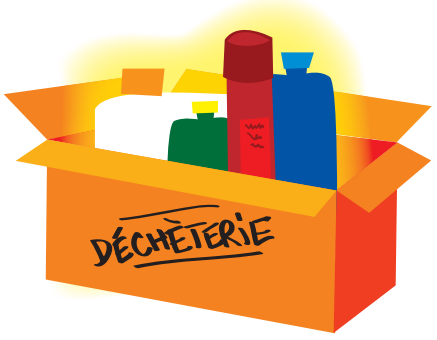

Comment les éviter ou les réduire ?

De manière générale :

- pratiquons la lutte biologique,
- choisissons des plantes résistantes ou rustiques et adaptées au sol et au climat,
- bannissons les traitements totaux, dits « tue-tout »,
- utilisons du compost, des engrais verts (moutarde, phacélie, seigle, luzerne, purin d'ortie, de prêle, de consoude),
- alternons les cultures.

Alternatives aux herbicides :

- pratiquons le désherbage manuel avec un sarcloir ou une binette,
- disposons des plantes couvre sols : consoude, marjolaine, sauge, lavande,
- utilisons le paillage avec écorces de pin, feuilles mortes, tontes de pelouses sèches, paille, compost ou encore le bâchage qui évite la propagation d'herbes indésirables.

Alternatives aux insecticides et anti-nuisibles :

- chrysanthème, œillet d'inde et thym éloignent de nombreux insectes,
- contre les limaces et les escargots : déposons des cendres, sciures, marc de café...,
- contre les pucerons : utilisons des coccinelles, pulvérisons de l'eau savonneuse ou une décoction de gousses d'ail, ou plaçons des capucines sur les troncs d'arbre,
- contre les fourmis : parsemons de la menthe sèche, du cerfeuil émietté, de la cannelle ou du marc de café sur leur passage,
- rendons le jardin accueillant aux espèces auxiliaires en installant des tas de bois, des nichoirs...,
- plaçons des bandes de glu autour des arbres.

Alternatives aux fongicides :

- évitons de trop arroser,
- coupons les plantes malades, ne les mélangeons pas au compost,
- utilisons du bicarbonate de soude contre le mildiou ou les moisissures (10g bicarbonate + copeaux de savon de marseille + 4l d'eau).

Et en intérieur :

- les mites craignent la lavande, le bois de cèdre, l'essence de serpolet.

Garage et atelier
Halte aux toxiques !

Quels déchets dangereux ?

peintures, vernis, solvants, colles, produits anti-rouille, décapants, pinceaux et rouleaux usagés, chiffons souillés, gants.

huiles minérales de moteur, filtres à huiles, batteries de voiture, liquide de refroidissement…

Comment les éliminer ?

Pour tous les produits de bricolage et de mécanique présentant un des pictogrammes de danger suivants :

Portons en déchèterie :

- les restes de produits et les résidus de rinçage, dans leurs emballages bien fermés et sans les mélanger,
- les emballages vides (flacons, pots, tubes, bidons, cartouches, aérosols…),
- les outils (pinceaux, rouleaux, gants…) et chiffons souillés par ces produits.

Ne jetons jamais ces produits dans l'évier ou le caniveau.
Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, notons le nom du produit sur le contenant apporté à la déchèterie.
Attention à ne pas mélanger les huiles moteur usagées avec d'autres produits pour ne pas compromettre leur recyclage.

De même, batteries et filtres usagés, matériels électriques (perceuse, ponceuse, raboteuse…) hors d'usage doivent être portés en déchèterie.

Comment les éviter ou les réduire ?

De manière générale :

- privilégions les techniques nécessitant peu de produits chimiques (comme la pose sans colle : fixation par bandes adhésives, baguettes ou vis),
- ne préparons que les quantités nécessaires (ex : peintures et colles). Certains magasins de bricolage reprennent les pots non ouverts.

Pour les travaux de peintures :

- privilégions les produits écolabellisés, les peintures et colles acryliques (à l'eau), les colles à papier blanches ou en poudre contenant uniquement eau et amidon…,
- utilisons des pistolets à peinture (moins de peinture consommée).

Pour le traitement du bois :

- utilisons un mélange huile de lin/essence de térébenthine,
- privilégions les cires naturelles (abeille), les vernis à base de résine de pin.

Pour le décapage :

- choisissons le ponçage mécanique (papier de verre) ou le décapage thermique.

Quelques gestes simples pour prolonger la longévité de la batterie d'une automobile :

- vérifions régulièrement le niveau d'électrolyte et l'état des bornes et des cosses,
- débranchons la batterie si le véhicule n'est pas utilisé pendant une longue période,
- rechargeons de façon préventive la batterie à partir de l'automne.

Et enfin, n'oublions pas que certains matériels se louent…

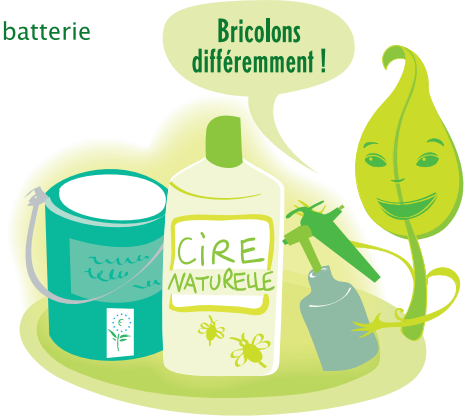

Reconnaissons les déchets dangereux pour bien les trier

Pour reconnaître les produits générant des déchets dangereux, il existe des pictogrammes de danger apposés sur les emballages.

Si un ou plusieurs des pictogrammes suivants se retrouvent sur le produit, cela indique qu'il est dangereux. Il faut donc le séparer des déchets ordinaires.

N'oublions pas les autres déchets dangereux

Les ampoules basse consommation, ampoules à diode électroluminescente (LED), néons :

Ces ampoules sont à privilégier car elles consomment en moyenne 5 fois moins d'énergie pour une durée de vie 5 fois plus longue. En revanche, il ne faut absolument pas les jeter dans la poubelle. Elles peuvent contenir du mercure qui nécessite un traitement spécifique. Pour toutes ces ampoules, ayons donc le réflexe déchèterie !

Les déchets d'équipements électriques et électroniques :

Lors de l'achat d'un nouvel équipement électrique ou électronique, conformément à la règle du « un pour un », le fournisseur est obligé de reprendre notre ancien appareil. En l'absence de rachat du matériel, direction la déchèterie !

Les déchets de soins :

- **Les thermomètres, radiographies :** portons-les en déchèterie,
- **Les médicaments non utilisés :** rapportons-les en pharmacie,
- **Les aiguilles et les seringues :** renseignons-nous auprès de notre collectivité pour connaître les différents dispositifs de récupération (voir coordonnées sur la carte au dos du guide).

Une question sur un autre déchet dangereux, un doute… ?

Contactons la collectivité dont nous dépendons (coordonnées au dos du guide).

Repérons les produits plus respectueux de l'environnement

Préférons les produits écolabellisés avec les **deux écolabels officiels délivrés en France** aujourd'hui :

- la fleur de l'écolabel européen,
- le label NF Environnement.

Les écolabels : des labels qui se méritent.

Ces labels garantissent que le produit respecte des critères environnementaux. L'écolabel ne protège pas seulement l'environnement, mais aussi les consommateurs des produits à risques. Car tous les produits toxiques ou additifs dangereux sont écartés, limités ou interdits, tout en garantissant la qualité et la performance du produit !

Catégories de produits

Pour les deux écolabels, les experts fixent des exigences par catégories de produits. C'est notamment le cas pour les peintures et vernis, les ordinateurs, les ampoules électriques, les détergents.

Pour plus d'information :

- www.ademe.fr
- www.ecologie.gouv.fr/ecolabels
- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.fne.asso.fr

ainsi que les sites des collectivités suivantes :

- www.calitom.com
- www.grandangouleme.fr

Les déchèteries en Charente

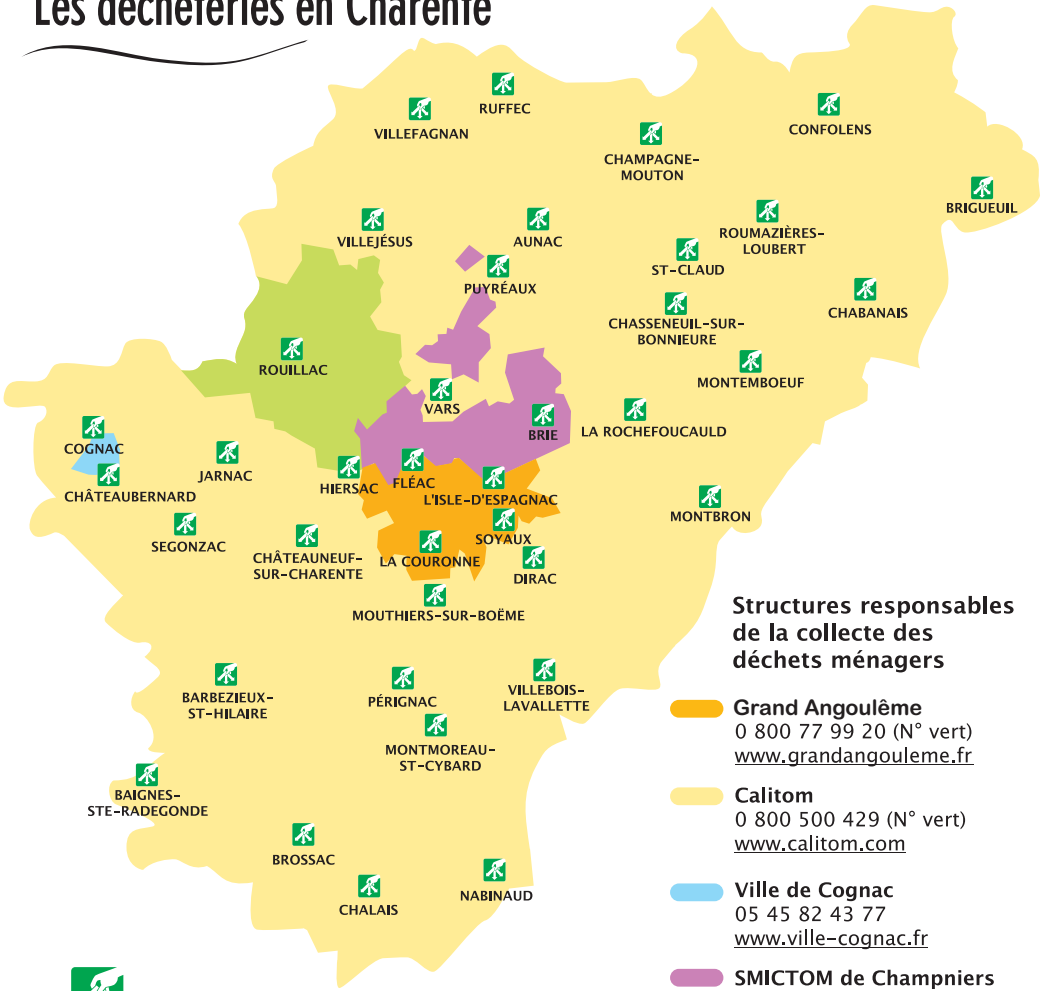

Déchèteries

Structures responsables de la collecte des déchets ménagers

Grand Angoulême
0 800 77 99 20 (N° vert)
www.grandangouleme.fr

Calitom
0 800 500 429 (N° vert)
www.calitom.com

Ville de Cognac
05 45 82 43 77
www.ville-cognac.fr

SMICTOM de Champniers
05 45 69 88 98

Communauté de Communes du Rouillacais
05 45 96 99 43
www.cdcrouillacais.fr

L'élaboration de ce guide, pilotée par le Conseil général de la Charente, a impliqué les partenaires suivants, tous membres du comité charentais de la prévention des déchets.

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Conseil Général de la Charente
calitom service public des déchets
Grand Angoulême
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Charente
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême
FFB Charente
Charente Nature
C.I.R.E. Collecte
UFC Que Choisir
CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie

Conception : Maïa www.maia-creation.com / Imprimé sur papier recyclé et avec encres végétales / Diffusé sous licence creatives commons « cc-by-nc-nd » / 20 000 exemplaires imprimés par AZERTY en novembre 2010